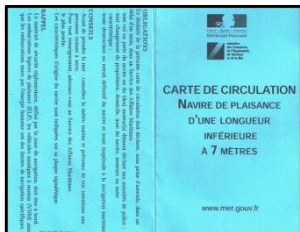


# Documents à Fournir lors d'un Changement de Propriétaire

Pour un navire de moins de 7 mètres et d'une puissance **administrative** inférieure à 22 CV

Pour un navire de plus de 7 mètres et d'une puissance **administrative** supérieure à 22 CV



La carte de circulation  
fournie par le vendeur



L'acte de cession en 3 exemplaires  
originaux, datés et signés



Une fiche plaisance complétée avec  
l'ensemble des pièces demandées.

<http://www.service-public.fr/formulaires/>



L'acte de francisation fourni par le  
vendeur



L'acte de cession en 4 exemplaires  
originaux, datés et signés



Une fiche plaisance complétée avec  
l'ensemble des pièces demandées.

<http://www.service-public.fr/formulaires/>



et selon le cas :

- ❖ une attestation sur l'honneur de perte de la carte de circulation, une pièce authentique d'hérédité et une attestation de désistement des autres héritiers en faveur du vendeur si le propriétaire légal est décédé
- ❖ la facture d'achat du moteur si le nouveau propriétaire remplace l'ancien moteur par un neuf, ou l'acte de vente s'il s'agit d'un moteur acheté d'occasion.
- ❖ Une demande de changement de quartier d'immatriculation (le port d'attache) en double exemplaire. A la réception de ces documents, les Douanes du port d'origine rectifieront ce qui les concerne et feront suivre le dossier, accompagné de l'acte de francisation, au bureau des Douanes de votre nouveau port d'attache. L'acte de francisation mis à jour vous sera ensuite expédié.